



Stratégie Locale sur le TRI de DAX

Groupe de travail 4

Gestion des écoulements, restauration des champs d'expansion de crue et gestion des ouvrages

Compte rendu de la réunion 21 mai 2015

I. PRESENTS :

Nom	Prénom	Collectivité	Mail
MOZUL	Etienne	Mairie Rivière	etienne.mozul@orange.fr
DUBOS	Thierry	Mairie St Jean de Liez	thierry.dubos@wanadoo.fr
BUCAU	Alain	Mairie Mées	mairie.mees@orange.fr
BOURDILLAS	Thierry	Mairie Yzosse	mairie.yzosse@wanadoo.fr
BRICK	Nicole	Mairie Yzosse	mairie.yzosse@wanadoo.fr
MAZIEUX	Isabelle	Mairie Yzosse	lsa.mazieux@orange.fr
UROLATEGUI	Dominique	Mairie Pontonx	d.urolategui@orange.fr
BERTHOUX	Christian	CA Grand Dax	christianberthoux@sfr.fr
RICHARD	Denis	CA Grand Dax	drichard@grand-dax.fr
LAILHEUGUE	Jean Baptiste	CA Grand Dax	jblailheugue@grand-dax.fr
HENRARD	Marie Josée	CA Grand Dax	mjhenrard@dax.fr
GIBERT	Jean-Luc	Ville de Dax – Régie des eaux	jlgibert@dax.fr
BELLEGARDE	Jean Louis	Ville de Dax	jlbellegarde@dax.fr
GIRAUDOT	Laurent	Ville de Dax	lgiraudot@dax.fr
DARTHOS	Aurélié	Département des Landes	aurélié.darthos@landes.fr
BRIANCON	David	Département des Landes	david.briancon@landes.fr
AUDITEAU	Thierry	DDTM 40	thierry.auditeau@landes.gouv.fr
DUPUY	Michael	SIMAL	syndicatmoyenadour@gmail.com
BIDABE	Fabien	SYRBAL	landesriv@yahoo.fr
MASSON	Angélique	Agence de l'eau	angélique.masson@eau-adour-garonne.fr
RE	Frédéric	Institution Adour	frederic.re@institution-adour.fr
ASTAU	Jéréemie	Institution Adour	aude.pierini@institution-adour.fr
FAY	Ségolène	Institution Adour	tri.dax@institution-adour.fr

II. ORDRE DU JOUR :

Poursuite de la réflexion sur la restauration de champs d'expansion de crues entamée lors des réunions du 15 janvier et du 16 avril 2015 : détermination de règles de solidarité applicable sur le territoire de la stratégie locale.

III. DISCUSSION

L'occupation des sols en zone inondable dans le périmètre de la stratégie locale est la suivante :

<u>Occupation du sol en zone inondable</u>	<u>Surface km²</u>	<u>% de la surface inondable</u>
Urbain	4	4
Terres arables (dont cultures et prairies)	54	53
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	6	7
Forêts	36	36

Les inondations n'engendrant pas de dégâts importants sur les forêts, elles ont été évoquées comme zones privilégiées pour la restauration champs d'expansion de crues. Il a tout de même été demandé de suivre l'impact des crues sur le repeuplement des forêts qui seraient restituées en champs d'expansions de crues.

Le décret « digues » publié le 12 mai 2015 a été évoqué. Il est possible que certaines digues de la stratégie locale soient déclassées (si elles ont une hauteur inférieure à 1,50 m ou si elles protègent moins de 30 habitants). La stratégie locale va permettre l'accompagnement de ce changement.

Pour restaurer un champ d'expansion de crue sur des parcelles agricoles, différentes propositions de compensation ont été évoquées :

- Accompagner techniquement et financièrement le changement du type de culture sur des parcelles expérimentales ;
- Faire des échanges de parcelles comme pour la construction de routes en partenariat avec la SAFER ;
- Acquisition des parcelles puis location ;
- Indemnisation des pertes suite à une crue

Une étude se basant sur les 10 dernières années a été jugée nécessaire pour déterminer la surface des zones sensibles aux inondations, ainsi que la fréquence d'inondation et les types de culture.

La mise en place de compensations pour le changement du type de culture a fait l'objet d'un débat car ce n'est pas une solution pérenne. D'un autre côté, s'il n'y a pas de compensation, il y a peu de

chance que les agriculteurs s'engagent dans cette démarche car le maïs rapporte actuellement plus que les autres cultures.

Les prairies à foins se retrouvent communément dans les barthes de l'Adour. Cette pratique culturale est peu sensible aux inondations. Cependant, les crues de printemps qui ne sont pas rares laissent des foins vasés qui ne sont alors pas utilisables pour l'usage traditionnel. Une question à se poser serait donc : « comment valoriser ce foin envasé ».

En amont de l'Adour, dans le cadre de l'espace de mobilité, une démarche similaire a été mise en place. Il y a eu des acquisitions de parcelles là où l'Institution Adour a restauré un champ d'expansion de crues. Ces parcelles ont ensuite été louées pour être exploitées, souvent par les anciens propriétaires. Ces derniers ont souvent choisi de changer le type de culture. Là où il n'y a pas eu d'acquisition, un système d'indemnisation des pertes a été développé, sachant que les crues de printemps (qui ont un impact sur les cultures) ne se produisent pas chaque année.

Si un système d'indemnisation était retenu, une question sur l'application de cette règle a été posée. Est-ce que les parcelles qui sont actuellement régulièrement soumises aux inondations pourraient elles aussi être indemnisées ? Il a été proposé que oui, car si une règle est mise en place, elle devra s'appliquer à tout le territoire de la stratégie locale équitablement.

IV. PROPOSITIONS

1. Réalisation d'une étude simple pour évaluer combien de terres agricoles sont réellement soumises à l'inondation, les types de cultures et les fréquences d'inondation ;
2. Restauration des champs d'expansion de crues prioritairement sur les zones boisées pour lesquelles une inondation n'entraîne pas de dégâts importants avec un suivi technique sur la régénération naturelle ;
3. Sur des parcelles test, sur la base du volontariat, soutien technique et financier à l'expérimentation d'un changement vers des pratiques culturales moins vulnérables aux inondations ;
4. Echange avec des parcelles hors zone inondable – conventionnement avec la SAFER ;
5. Acquisition des parcelles en zone inondable avec location de ces parcelles ;
6. Indemnisation liée à la perte de cultures suite à une inondation.

Les propositions ci-dessus sont autant d'outils qui permettront de mener la concertation auprès des riverains potentiellement concernés par la restauration de champs d'expansion de crue.

V. PERSPECTIVES

Ces propositions seront présentées au comité technique et au comité de pilotage pour validation.